

### **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2011 à 18 Heures 30**

Convoqué le 07 octobre 2011, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de J.L. LE GOFF, Maire.

étaient présents : M. J.L LE GOFF. Mmes GODIER. DUGUE. M. BUFFARD... Mmes MARIE. M. BERTHELOT. Mme FOULET

Absents excusés : Mme BIGOT, MM. OLLIVIER. LEMERAY. ADAMCZYK.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Mme DUGUE

### **INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, décide d'instituer le taux de 5 % en matière de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la Commune.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### **DEMANDE DE SUBVENTION PRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'A.P.C.R.**

Dans le cadre de la rénovation de l'entrée de la mairie, le Maire insiste sur la nécessité de changer le portail en bois.

Après examen des devis des entreprises COUILLARD, PROD'HOMME et VILFEU, le Conseil Municipal retient la proposition de la S.A.R.L COUILLARD pour un montant de travaux s'élevant à 1 773 € 46 HT, soit 2 121 € 06 TT.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite le Département pour une subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales.

### **INFORMATION DIVERSES**

Le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Les 10 chaudières à condensation dans les logements communaux de la Place de la Mairie ont été installées fin Septembre et sont raccordées au gaz naturel.
- La signature de l'acte de vente du logement communal n°1 Place de la Mairie aura lieu le 20 octobre 2011.
- Les travaux de deuxième phase (voirie définitive et éclairage public) du lotissement privé le Verger II débuteront fin Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures